

COMMUNIQUE DE PRESSE

Immatriculation des véhicules : nouveaux horaires d'ouverture au public

A compter du 18 février 2013, de nouveaux horaires sont mis en place pour l'accueil du public :

a – ouverture des guichets au public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 30 – 12 h	8 h 30 – 12 h	8 h 30 – 12 h	8 h 30 – 12 h	8 h 30 – 12 h
Après-midi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

b – renseignements téléphoniques :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Après-midi	13h30–16h30	13h30–16h30	13h30–16h30	13h30–16h30	13h30–16h30

En dehors des heures d'ouverture des guichets au public, pour tout renseignement, le service continue à être joignable par messagerie, à l'adresse : pref-cartesgrises@gers.gouv.fr

Rappel : Pour immatriculer un véhicule, il n'est pas nécessaire de se déplacer en préfecture.

- Pour les véhicules neufs, les opérations d'immatriculation sont réalisées par les professionnels de l'automobile habilités,
- Pour les véhicules d'occasion, les opérations peuvent être réalisées par un professionnel de l'automobile habilité, ou par envoi du dossier complet par La Poste à **Préfecture du Gers - 3, Place du Préfet Claude Erignac BP 10322 - 32007 AUCH Cedex.**

Pour faciliter la constitution des dossiers à envoyer par la Poste, la préfecture a réalisé des fiches « ENVOI-EXPRESS » qui sont téléchargeables, ainsi que les imprimés de demande Cerfa, sur l'Internet départemental de l'Etat : www.gers.gouv.fr

